Nouvelle carte d'identité biométrique dès le 2 novembre

La nouvelle ordonnance fédérale relative aux documents d'identité suisses entrera en vigueur le 1er novembre prochain. Elle introduira une nouvelle carte d'identité biométrique, conforme aux exigences de l'Union européenne, qui sera disponible dès le mercredi 2 novembre 2026.

Cette carte intégrera une puce contenant la photo d'identité et les empreintes digitales de son titulaire.

Deux variantes de cartes

L'introduction de cette nouvelle pièce d'identité biométrique ne supprime pas la carte d'identité classique. Les deux variantes resteront disponibles, au choix de chaque citoyenne et citoyen.
La carte d'identité classique restera suffisante comme pièce d'identité en Suisse.

Sécurité renforcée

De la même manière que le passeport biométrique, la nouvelle carte d'identité biométrique intégrera une puce contenant une image du visage et les deux empreintes digitales. Elle offrira ainsi une protection renforcée contre les abus.

Voyages dans l'Union européenne

La nouvelle carte d'identité biométrique garantit aux citoyennes et citoyens suisses qu'ils pourront continuer à se déplacer librement sur le territoire européen. Elle est recommandée aux personnes souhaitant voyager dans l'espace UE.

Néanmoins, les cartes d'identité classiques émises avant le 2 novembre 2026 restent utilisables jusqu'à leur date d'expiration.

Validités et émoluments inchangés

Les durées de validité ainsi que les prix de ces documents restent inchangés :

Pour les mineurs, la carte est **valable 5 ans** et coûte **CHF 35.00**

Pour les majeurs, la carte est **valable 10 ans** et coûte **CHF 70.00**

Comment se procurer vos documents d'identité ?

Carte d'identité biométrique :

Centre de biométrie du Flon, voie du Chariot 3, 1014 Lausanne.

Carte d'identité classique :

Office de la population, Grand'Rue 3, 1442 Montagny-près-Yverdon